



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2008/6
24 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Troisième session
Genève, 3-5 décembre 2008
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010

Note du secrétariat¹

**I. CONTEXTE ET PRINCIPES DE BASE POUR LA STRUCTURATION
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ**

1. Conformément à son mandat, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques s'attache à promouvoir un cadre directif, financier et réglementaire propice à la croissance économique, au développement de l'innovation et une compétitivité accrue dans la région de la CEE. Le Comité est un lieu de dialogue et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques; sur la base de ce dialogue, il élabore des lignes directrices et des recommandations générales à l'intention des gouvernements, qui donnent lieu ensuite à des services consultatifs, à la demande, et à d'autres activités de renforcement des capacités dans les domaines prescrits.
2. Le Programme de travail du Comité pour 2006-2008 a été adopté à sa première session, les 27 et 28 septembre 2006, puis approuvé par le Comité exécutif. À sa deuxième session, le Comité a apporté certaines modifications au Programme de travail pour 2008 et a avalisé

¹ Le projet de Programme de travail pour 2009-2010 a été établi en consultation avec les équipes de spécialistes du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et a bénéficié de leur appui. Il a par la suite été examiné par le Bureau du Comité à sa réunion du 22 septembre 2008. Le Bureau a recommandé que le document soit soumis au Comité pour approbation.

une orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà. À sa troisième session, il devrait examiner et approuver les activités et les résultats spécifiques prévus pour la période 2009-2010.

3. Conformément à son mandat, le Comité a structuré son programme de travail en plusieurs domaines thématiques, comme suit:

a) Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à une compétitivité fondée sur le savoir (en abrégé: «Politiques d'innovation et de compétitivité»);

b) Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement de l'entreprise («Entrepreneuriat et développement de l'entreprise»);

c) Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace pour le développement de l'innovation («Financement du développement de l'innovation»);

d) Favoriser une protection réglementaire efficace des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation («Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle»);

e) Promouvoir les meilleures pratiques pour des partenariats public-privé efficaces («Partenariats public-privé»);

f) Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE.

4. Les principales activités et les principaux produits relevant des domaines thématiques envisagés dans le Programme de travail du Comité pour 2006-2008 ont été réalisés. À l'issue des travaux menés pendant cette période, le Comité a examiné et approuvé à ses sessions annuelles une série de documents normatifs. L'Orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà, adoptée par le Comité à sa deuxième session, prévoit la poursuite des travaux dans ces domaines thématiques.

5. Le mandat du Comité fait ressortir l'importance des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs dans les domaines de travail prescrits. À partir de 2009, le programme de travail fera une plus large place aux activités de renforcement des capacités et aux services consultatifs dans les pays ou les sous-régions qui en feront la demande. Compte tenu des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme, l'intensité et l'ampleur des activités de renforcement des capacités dépendront des ressources extrabudgétaires disponibles pour ces activités.

6. En tant que mesure intermédiaire, les résultats des travaux normatifs réalisés pendant la période 2007-2008 donneront lieu à des matériels et modules de formation pour le renforcement des capacités, ce qui constituera un objectif majeur du Programme de travail du Comité pour 2009-2010. Le succès de cette entreprise exigera la mobilisation de ressources suffisantes, en particulier en 2009. Les membres intéressés des équipes de spécialistes du Comité et des réseaux d'experts seront invités à contribuer à l'élaboration de ces matériels et modules de formation et aux activités de renforcement des capacités prévues. Le secrétariat continuera de développer et d'étoffer sa coopération en matière de renforcement des capacités avec d'autres organisations internationales compétentes.

7. Compte tenu de l'importance croissante accordée au renforcement des capacités, les travaux normatifs et directifs ainsi que le nombre de rapports et de réunions correspondants à Genève en 2009 seront réduits par rapport à la période de programmation antérieure. Ces activités se poursuivront néanmoins afin de maintenir opérationnels les réseaux d'experts du Comité et de continuer d'apporter de nouvelles idées sous la forme de directives non contraignantes et de recommandations sur la base d'un échange d'expériences visant à identifier les meilleures pratiques.

8. L'expérience acquise dans la mise en œuvre du Programme de travail pour 2006-2008 a révélé une interdépendance étroite et des complémentarités entre certains domaines thématiques, ce qui donne à penser qu'il est possible de créer des synergies en adoptant une approche intégrée, dans les futures activités d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités, pour le traitement de questions spécifiques recoupant plusieurs domaines thématiques. Certaines activités et certains produits envisagés pour la période 2009-2010 appellent ce type d'approche. Quant à lui, le Comité continuera, dans ses délibérations, à accorder une attention particulière à des questions transversales plus larges visant à promouvoir une intégration plus large et plus profonde dans la région de la CEE.

9. Le programme de travail du Comité envisage également une participation accrue des membres des équipes de spécialistes aux débats de la session annuelle du Comité en 2009 et leur contribution à l'organisation de manifestations conjointes. En outre, les membres de ces équipes prendront une part active à l'exécution d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs, ce qui permettra d'offrir, en coordination étroite avec les bureaux respectifs des équipes, de meilleurs conseils pour la mise en œuvre du programme de travail entre les réunions des équipes.

10. Le secrétariat continuera de promouvoir une large diffusion des documents directifs et normatifs et des matériels de formation du Comité auprès des gouvernements, des milieux économiques, des milieux universitaires et autres parties intéressées, notamment par l'intermédiaire de la plateforme d'échange d'informations du Comité et d'autres outils électroniques d'information.

11. Le Programme de travail du Comité pour 2009-2010, y compris les activités de renforcement des capacités envisagées, continuera d'être mis en œuvre en étroite coopération avec les organisations partenaires opérant dans la région de la CEE, en particulier le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission européenne (CE), le Secrétariat de la Communauté d'États indépendants (CEI), la Communauté économique eurasienne (EuraSEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, l'Office européen des brevets, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), l'Organisation mondiale des douanes, etc. S'appuyant sur les résultats fructueux obtenus en 2008, le secrétariat poursuivra ses efforts pour encourager activement le secteur privé à participer à la réalisation du programme et pour promouvoir un vaste dialogue multipartite sur les questions traitées dans le programme de travail.

12. Le secrétariat continuera à donner en temps voulu au Bureau du Comité des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail. En cas de besoin et à la lumière des informations ainsi communiquées, le Bureau pourra proposer au Comité d'envisager, à ses sessions annuelles, d'apporter d'éventuelles modifications au programme de travail.

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE 2009-2010

2009

A. Travaux directifs et normatifs

A1. Réunions à vocation directive

a) Réunion de l'Équipe de spécialistes sur les partenariats public-privé;

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

b) Réunion d'experts sur l'aptitude technologique à une compétitivité fondée sur l'innovation et la promotion d'un cadre réglementaire et directif favorable dans le domaine des TIC (avec la participation de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de concurrence et l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle);

Domaines thématiques traités: «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle», «Financement du développement de l'innovation», «Entreprenariat et développement de l'entreprise»;

c) Forum sur les partenariats public-privé (à organiser en coopération avec le Service des partenariats public-privé du Ministère néerlandais des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau);

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

d) Conférence internationale sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE. La conférence se tiendra parallèlement à la session annuelle du Comité, avec la participation de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de concurrence et de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle. Les équipes tiendront de brèves réunions en marge de la conférence;

Domaines thématiques traités: «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Entreprenariat et développement de l'entreprise», «Financement du développement de l'innovation», «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle».

A2. Travaux normatifs

a) Bonnes pratiques et options pour la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation;

b) Bonnes pratiques en matière de politique des TIC pour la promotion d'une compétitivité fondée sur l'innovation.

B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs

B1. Élaboration de matériels et modules de formation

a) Module de formation sur des options et des instruments pratiques pour améliorer la capacité d'innovation des entreprises;

b) Module de formation sur des options et des instruments pour le financement préliminaire d'entreprises innovantes;

c) Dossier de formation par modules sur l'exploitation commerciale des DPI, axé sur l'amélioration des conditions-cadres pour les entrepreneurs et les PME;

d) Dossier de formation sur les partenariats public-privé (synthèse de modules de formation couvrant différents aspects essentiels de la conception et de l'administration de ces partenariats) – Première partie.

B.2 Activités de terrain

a) Formation par modules et séminaire de politique générale sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir (couvrant tous les domaines thématiques) à l'intention de responsables et de professionnels des pays de la CEI (Minsk) (en coopération avec le secrétariat de la CEI);

b) Atelier régional de renforcement des capacités concernant les nouvelles possibilités de développement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé (dans un pays de la CEI);

c) Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des DPI (dans un pays d'Europe du Sud-Est);

d) Réunion sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités concernant le financement préliminaire d'entreprises innovantes (dans un pays de la CEI);

e) Réunion du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, parallèlement à une réunion sur le renforcement des capacités dans un pays membre du SPECA.

Note: Le secrétariat répondra aux demandes expresses de gouvernements des États membres pour des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

2010

A. Travaux directifs et normatifs

A1. Réunions à vocation directive

a) Réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, y compris un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait être la promotion de l'innovation dans le secteur des services;

Domaine thématique traité: «Politiques d'innovation et de compétitivité»;

b) Réunion de l'Équipe de spécialistes sur la propriété intellectuelle, y compris un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait être l'exploitation commerciale et la protection des DPI dans les universités et les établissements publics de recherche;

Domaine thématique traité: «Exploitation commerciale et protection des DPI»;

c) Réunion de l'Équipe de spécialistes sur les partenariats public-privé;

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

d) Réunion d'experts sur les politiques visant à remédier aux difficultés en matière de financement et de développement de l'entreprise auxquelles sont confrontées les entreprises innovantes à forte croissance;

Domaines thématiques traités: «Financement du développement de l'innovation», «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise», «Exploitation commerciale et protection des DPI».

A2. Travaux normatifs

a) Options pour la promotion de l'innovation dans les secteurs des services;

b) Synthèse des bonnes pratiques en matière d'exploitation commerciale et de protection des DPI dans les universités et les établissements publics de recherche;

c) Recommandations concernant le renforcement de la gouvernance dans les partenariats public-privé;

d) Synthèse des bonnes pratiques et politiques visant à remédier aux difficultés en matière de financement et de développement de l'entreprise des entreprises innovantes à croissance dynamique.

B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs

B1. Mise au point de matériels et de modules de formation

a) Module de formation sur la promotion des débouchés et de la croissance de sociétés innovantes nouvellement créées;

b) Module de formation sur la gestion stratégique des DPI et les problèmes de réglementation correspondants;

c) Module de formation sur une politique des TIC visant à promouvoir une compétitivité fondée sur l'innovation, y compris le cadre réglementaire du commerce électronique;

d) Dossier de formation sur les partenariats public-privé (synthèse de modules de formation couvrant des aspects essentiels de la conception et de l'administration de partenariats public-privé) – Deuxième partie.

B2. Activités de terrain

a) Formation par modules et séminaire de politique générale sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir, à l'intention de responsables et de professionnels de pays de la CEI;

b) Réunion régionale sur le renforcement des capacités pour la création de services spécialisés dans les partenariats public-privé en Europe du Sud-Est;

c) Stage de formation sous-régional transsectoriel sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir (couvrant tous les domaines thématiques), à l'intention de responsables et de professionnels de pays de l'Europe du Sud-Est ou du Caucase;

d) Réunion régionale/sous-régionale sur le renforcement des capacités concernant la politique et le cadre réglementaire des TIC pour la promotion d'une compétitivité fondée sur l'innovation et la facilitation du commerce électronique;

e) Réunion du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, organisée conjointement avec une réunion sur le renforcement des capacités dans un pays membre du SPECA.

Note: Le secrétariat répondra aux demandes expresses de gouvernements des États membres pour des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.
